ID: 056-215600784-20231130-DEL\_2023\_93-DE

## DÉPARTEMENT DU MORBIHAN VILLE DE GUIDEL

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 28 Novembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

## Étaient également présents :

Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Maryvonne LE GAL, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir : Françoise BALLESTER à Arlette BUZARE Patrice JACQUEMINOT à Franck DUVAL

Régis KERDELHUE à Pierre-Yves LE GROGNEC Laëtitia MELOIS à Christian GUEGUEN Estelle MORIO à Bernard BASTIER

Lucien MONNERIE à Marylise FOIDART Jean-Jacques MARTEIL à Jacques GREVES

## Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation 21 Novembre 2023 Date de l'affichage 22 Novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice 33 Nombre de présents 26 Nombre de votants 33

-----

2023 93 Tarifs municipaux 2024

Rapporteur: J. Daniel

Les tarifs sont joints en annexes.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les tarifs municipaux 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le 30 novembre 2023

ID: 056-215600784-20231130-DEL\_2023\_93-DE

VU la Commission culture, animations, jumelage et manifestations du 07 novembre 2023,

VU la Commission Travaux, urbanisme, environnement et transitions du 14 novembre 2023,

VU la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 21 novembre 2023,

APPROUVE les tarifs municipaux 2024.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Guidel, le 29 Novembre 2023 Le Maire, Joël DANIEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.